Programme du Parti de la démondialisation pour l'Ile de la Réunion

Le 04-04-2017

Télécharger ou imprimer au format PDF

PROGRAMME DU PARTI DE LA DÉMONDIALISATION (PARDEM)

POUR L'ILE DE LA RÉUNION

Le 2 mars 2017.

Le présent document expose les propositions du Parti de la démondialisation – le Pardem – pour l'ile de La Réunion dans le cadre de l'élection présidentielle et des élections législatives de 2017. Elles sont la mise en œuvre du programme général du Pardem :

http://www.pardem.org/programme

LES DIX POINTS-CLÉ DU PROGRAMME DE LIBÉRATION NATIONALE

ET DE JUSTICE SOCIALE DU PARTI DE LA DÉMONDIALISATION

I.- Annuler toutes les « réformes » néolibérales prises ces quarante dernières années.

II.- Reconquérir la souveraineté de la France dans les domaines politique, militaire et diplomatique, en sortant de l'Union européenne, de l'OTAN, en démondialisant, pour bâtir de nouvelles relations internationales fondées sur le co-développement.

III.- Reconquérir la souveraineté monétaire et financière en sortant de l'euro, en démantelant les marchés financiers en France, en organisant le dépérissement de la Bourse et en faisant défaut sur la dette publique pour pouvoir la restructurer.

IV.- Reconquérir la souveraineté économique et industrielle par le retour à la nation des grands groupes industriels, de services et médiatiques, par des mesures protectionnistes dans le cadre rénové de la Charte de La Havane de 1948, pour une mutation écologique, sociale et démocratique des modes de production, de distribution et de consommation.

V.- Reconquérir la souveraineté fiscale, condition nécessaire pour faire basculer le partage de la valeur ajoutée en faveur du travail et construire des politiques d'égalité.

VI.- Instaurer le droit opposable à l'emploi effectif permettant l'emploi pour tous, l'État étant l'employeur en dernier ressort.

VII.- Restaurer, refonder et élargir la Sécurité sociale et tous les services publics pour garantir la justice sociale.

VIII.- Bien vivre dans une société qui préserve la biodiversité et les ressources fossiles, tout en assurant son autonomie alimentaire par le développement de l'agriculture paysanne, et son autonomie énergétique par une sortie progressive du nucléaire.

IX.- Refonder l'instruction publique, développer la recherche, promouvoir la langue et la culture françaises.

X.- Reconstruire l'État républicain pour garantir l'intérêt général et les libertés publiques, la démocratie, la laïcité, et l'indépendance de la justice.

L'application à La Réunion du programme du pardem se décline en 6 axes principaux :

I.- Autonomie dans la République.

II.- Une politique d'égalité.

III.- Auto-développement économique.

IV.- Exemplarité en matière de protection et d’amélioration de l’environnement.

V.- Droit opposable à l’emploi.

VI.- Maîtrise des conséquences pour La Réunion de la sortie de l’euro et de l’Union européenne.

I.- Autonomie dans la République

Le PARDEM se prononce pour l'autodétermination des peuples. Il appartient aux populations d'outremer, et à elles seules, de choisir en connaissance de cause si elles souhaitent rester dans la République française. Ce principe s’applique à La Réunion comme à tous les départements et régions d’outremer. Cependant, le Pardem affirme qu'il est dans l'intérêt des populations d'outremer de rester dans la République française pour trois raisons principales :

- Préserver les avancées sociales et démocratiques acquises au cours d'un siècle de luttes des peuples dans l'Hexagone et outremer.
- Permettre aux populations d'outremer de bénéficier des solidarités nationales issues de la départementalisation. Celle-ci, lorsqu'elle est appliquée, ce qui est loin d’être le cas, garantit l'égalité entre les citoyens, qu’ils habitent un département riche ou pauvre, métropolitain ou ultramarin.
- Être au côté des populations d'outremer face à la voracité des multinationales qui, grâce à leurs courtisans locaux, pourraient faire main-basse sur les ressources naturelles et humaines des territoires.

Les exemples ne manquent pas dans de nouvelles nations déclarées « *indépendantes* » où les populations subissent une nouvelle forme de colonisation. Ceci grâce à la complicité de dictateurs locaux corrompus, installés au pouvoir par les mercenaires des multinationales et des États néolibéraux.

En dernière instance, ce sont les populations qui, en leur âme et conscience, choisiront leur destin. Le Pardem respectera leur choix.

Pour permettre l’autonomie de La Réunion dans la République, les trois décisions suivantes seront prises :

- Création d’une collectivité territoriale unique.
- Insertion de La Réunion dans son espace géographique.
- Reconnaissance du créole et des autres langues d’outremer.

A.- Création d’une collectivité territoriale unique

La loi de départementalisation du 19 mars 1946 a fait de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion des départements français. La loi du 31 décembre 1982 en fait également des régions, avec une assise territoriale monodépartementale.

Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, les DOM-TOM sont devenus les DROM (départements et régions d'outre-mer). La Constitution permet désormais aux DROM de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, sous réserve du consentement des électeurs.

Le Pardem propose la fusion par référendum du Département et de la Région. Cette proposition se justifie pour deux raisons : la rationalisation des structures administratives et l'autonomie institutionnelle permettant à La Réunion de s'inscrire dans son espace géographique.

B.- Insertion de La Réunion dans son espace géographique

La loi d'orientation pour l'outre-mer (Loom) du 13 décembre 2000 et la loi de programme pour l'outre-mer (dite loi Girardin) du 21 juillet 2003 permet aux Conseils généraux et régionaux d'obtenir des attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République, avec les États ou les organismes régionaux voisins. Les DROM peuvent aussi être membres de certains organismes régionaux avec l'accord des autorités de la République.

C'est ainsi que La Réunion est déjà membre des organismes suivants :

- Commission de l'océan Indien (COI) avec Madagascar, Maurice, Seychelles, Union des Comores.
- South African Development Community (SADC) composé de 14 pays.
- Commission Market for Eastern and Southern Africa (COMESA) composée de 19 membres qui a lancé une union douanière.
- Indian Ocean Rim – Association for Regional Cooperation (IOR-ARC) composé de 20 États.

Par ailleurs, les DROM sont régis par le principe de « *l'identité législative* » qui prévoit l'application de plein droit des textes nationaux, mais offre la possibilité d'adaptations « *tenant aux caractéristiques et contraintes particulières* » de ces collectivités (article 73 de la Constitution).

La nécessité de cette adaptation sera renforcée par la sortie de la France de l'euro et de l'Union européenne. La Réunion, aujourd'hui pénalisée par la surévaluation de l'euro et les règles libre-échangistes de l'Union européenne, en particulier les Accords de partenariat économique (APE), pourra enfin s'insérer dans son environnement géographique et coopérer dans tous les domaines. La création d'une collectivité unique à La Réunion permettra cette évolution.

Le Pardem propose une double démarche internationale pour la nouvelle collectivité territoriale unique de La Réunion, autour de la Charte de La Havane de 1948. D'abord, les représentants de La Réunion au sein des organismes dont elle est déjà membre agiront selon une démarche multilatérale pour mettre en œuvre les principes de la Charte de La Havane sur le plan commercial. Ensuite, les représentants de La Réunion agiront parallèlement selon une démarche bilatérale avec tous les pays voisins pour conclure notamment des accords

commerciaux.

Rappelons que la Charte de La Havane a pour fondement le plein-emploi pour tous les pays qui commercent, et que pour y parvenir l'équilibre de la balance commerciale doit être respecté. En cas de déséquilibre, des mesures protectionnistes sont autorisées. Les règles de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne s'appliquent plus.

Pour accéder à une présentation de la Charte de La Havane, cliquez ci-dessous :

http://www.nikonoff2017.fr/programme/ii-souverainete-politique-diplomatique-militaire/563-fiche-13-agir-pour-faire-vivre-la-charte-de-la-havane

La double intégration de La Réunion (géographique dans l'Océan Indien, et institutionnelle dans la République française), implique que les Réunionnais disposent de compétences élargies pour passer des accords équilibrés avec les peuples des pays voisins, et, ainsi, préserver leurs productions réciproques. C'est conjuguer développement et solidarité entre les peuples des îles de l'Océan Indien.

C.- Reconnaissance du créole et des autres langues d'outremer

Conformément à la Constitution, le français est la langue officielle de la République. Pour ce qui les concerne, les langues créoles n'ont rien à voir avec les langues régionales parlées dans l'Hexagone. Leur histoire et leur symbolique sont totalement différentes.

Le Pardem tient compte de cette spécificité. Les langues créoles sont des langues de résistance contre la domination des maîtres. À La Réunion par exemple, la langue créole est une création de populations surexploitées, venant des quatre coins du monde. Elle était le lien qui rassemblait sur un même territoire des populations de races et de religions différentes, un métissage réussi. Reconnaître la langue créole c'est rendre leur dignité à tous ceux qui ont été humiliés top longtemps sous le joug colonial.

La langue créole par exemple à La Réunion était un outil de libération au même titre que les musiques et les danses comme le Maloya, interdites pendant la période coloniale. Les langues créoles sont un élément majeur de la culture des départements et régions d'outremer.

Mais le Pardem n'est pas dupe. Si la classe dominante tente de relancer les langues régionales dans l'Hexagone sur le mode communautariste, c'est parce qu'elles sont utilisées comme un véritable cheval de Troie pour éclater l'État-nation en euro-régions à l'image des Länder allemands. Euros-régions qui seront soumises aux dictats de la Commission européenne. Les citoyens auront ainsi perdu toute souveraineté et redeviendront des sujets non pas du roi, mais de la bureaucratie européenne.

II.- Une politique d’égalité

La loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française doit être pleinement appliquée. Pour le Pardem, il n'y a pas de spécificité outremer concernant le principe d'égalité. Comme l’on dit à La Réunion : « *Nou lé pa plus, nou lé pa moins* ».

L'égalité, de droit et de devoir, doit être réalisée d'urgence entre les populations de l’Hexagone et de l'outremer français. La péréquation qui existe entre les départements et régions doit être étendue aux départements d'outremer, ce qui aurait du être mis en œuvre dès 1946. Mais les socialistes et la droite, au mépris de l'espoir né pendant la Résistance et concrétisé par le programme de gouvernement du Conseil national de la Résistance, ont relancé les guerres coloniales et géré les départements d'outremer comme des colonies.

Selon l’INSEE « *La Réunion est le département de la République où les inégalités sont les plus grandes* ». Il faut mettre un terme à cette situation. L'égalité doit être assurée pour les habitants des départements et régions d'outremer comme pour ceux de l’Hexagone. Pour y parvenir, les actions suivantes seront décidées :

- Réduire le taux de pauvreté.
- Réduire le taux d’illettrisme.
- Améliorer le sort des personnes âgées.
- Décider un moratoire pour les postes dans la fonction publique.
- Améliorer les filières de formations technologiques.
- Relancer la politique du logement.
- Développer l’offre de soins.
- Lutter contre le décrochage scolaire.
- Mettre en place l’échelle mobile des salaires et des prix.

A.- Réduire le taux de pauvreté

Le taux de pauvreté est de 49% de la population contre 14% en métropole. Deux actions principales seront menées pour y parvenir : la revalorisation des retraites et la suppression du chômage (voir plus bas).

B.- Réduire le taux d’illettrisme

Le taux d’illettrisme de la population des 16-65 ans est de presque 23% à La Réunion, soit plus de 115 000 personnes, contre 7% en France métropolitaine. Toutes les personnes illettrées seront remises à niveau progressivement sur une base volontaire, dans des formations rémunérées sur le temps de travail, dans des stages rémunérés au SMIC pour les autres. Des milliers d’emplois de formateurs seront créés.

C.- Améliorer le sort des personnes âgées

Les personnes âgées sont fortement touchées par la pauvreté, elles sont quatre fois plus qu'en France métropolitaine à vivre sous le seuil de pauvreté. Elles sont également frappées par une entrée plus précoce en dépendance. Une première étape sera le versement du minimum vieillesse pour tous. En 2017, 801 euros par mois pour une personne seule sans ressources, et 1 243 euros par mois pour deux personnes. Par ailleurs, un service public régional d'aide aux personnes dépendantes sera créé, générant des milliers d'emplois.

D.- Décider un moratoire pour les postes dans la fonction publique

Les jeunes Réunionnais, de mieux en mieux formés, ont les qualifications pour occuper les postes disponibles dans la fonction publique. Pourtant les lauréats des concours sont souvent obligés de quitter l'île pour trouver un poste, alors qu'il en existe sur place. Par exemple beaucoup de jeunes professeurs réunionnais reçus aux concours pour enseigner dans les filières technologiques, malgré leurs mille points d'avance attribués au barème pour qu'ils obtiennent un poste à La Réunion, sont obligés de travailler dans l'Hexagone. Loin de leur famille et de leurs proches. Il faut de la mobilité, mais il faut aussi de la stabilité. Les postes disponibles dans la fonction publique à La Réunion doivent être, à compétences égales, majoritairement occupés par les habitants de l'île.

E.- Améliorer les filières de formations technologiques

Les grands chantiers en cours sont obligés de faire appel à des techniciens de métropole, ou d'ailleurs, alors que par exemple à La Réunion, plus de 300 000 Réunionnais sur moins d'un million d'habitants sont au chômage. Cette situation est inacceptable.

F.- Relancer la politique du logement

De plus en plus de jeunes vivent chez leurs parents faute de moyens financiers ou par manque de logements disponibles ou accessibles. Le financement du logement social a en effet baissé de -17% en 2014. Les seules aides de l'État ont baissé de 35% en 2015.

G.- Développer l'offre de soins

La densité des médecins spécialistes reste inférieure à celle de la métropole. La capacité d'accueil hospitalier est inférieure à celle de la métropole. Il y a 3 042 lits (2014) dont 66% publics. Soit 360 lits pour 100 000 habitants contre 583 en métropole. Des spécialistes réunionnais doivent être formés, de nouveaux établissements hospitaliers ouverts pour 1 600 lits.

H.- Lutter contre le décrochage scolaire

En 2011, parmi les jeunes de 16 à 29 ans ayant terminé leur formation initiale, 36% n'ont pas de diplôme contre 19% en métropole. À 17 ans, 15% des jeunes à La Réunion ont quitté l'école, contre 7% en métropole. Un bachelier sur 10 de la filière générale ne poursuit pas ses études contre 0 en métropole. La proportion des diplômés est deux fois moins importante qu'en métropole, 17% contre 33%.

La suppression du chômage, le développement des formations dans l'emploi, l'augmentation des effectifs d'enseignants et de formateurs contribuera à résorber progressivement cette situation.

I.- Mettre en place l'échelle mobile des salaires et des prix

La structure des échanges de l'ile de La Réunion, tant avec la métropole qu'avec ses voisins, provoque la cherté de la vie. Certains perçoivent, à juste titre, une « prime de vie chère ». Mais c'est toute la population qui doit être protégée de la hausse des prix. C'est pourquoi tout en conservant les avantages acquis cette prime doit être supprimée et remplacée par l'échelle mobile des salaires et des prix pour tous, s'appliquant à l'ensemble des revenus, salariaux et non salariaux (allocations chômage, retraites, RSA…).

J.- Un ensemble d'actions qui redressera le PIB par habitant

Le PIB par habitant à La Réunion (20 406 euros en 2014) est nettement plus élevé que ses voisins :

- Seychelles 11 697.
- Maurice 7 537.
- Afrique du sud 4 980.
- Comores 610.
- Madagascar 338.

Comme le PIB est un instrument de mesure biaisé, il est nécessaire d'utiliser l'Indice de développement humain (IDH) définit par le Programme des Nations unies pour le développement (CNUCED). Il intègre trois aspects : la santé (une vie longue et saine), l'éducation (l'accès aux connaissances), le revenu (un niveau de vie décent). L'IDH de La Réunion, avec 0,774 en 2010, se place nettement au-dessus de ses voisins.

En revanche, La Réunion est en retard sur la métropole qui a un PIB par habitant de 32 199 euros (2014) et un IDH à 0,883. Toutes les mesures qui viennent d'être décrites contribueront à rapprocher le PIB moyen par habitant à La Réunion de celui de la métropole.

III.- Auto-développement économique

L'économie réunionnaise est fragile et dépendante des finances publiques et des fonds européens. Les

dégâts causés par l'économie de comptoir qui favorise le commerce du pays dominant, héritée de la colonisation, sont considérables. Le Pardem propose la sortie de l'économie de comptoir et un développement économique fondé sur la substitution aux importations.

Les actions suivantes seront menées :

- Tendre vers l'équilibre de la balance commerciale

- Atteindre l'autosuffisance alimentaire
- Parvenir à l'autosuffisance énergétique
- Développer l'industrie
- Ranimer le tourisme
- Relancer la construction et l'immobilier
- Développer les transports collectifs

A.- Tendre vers l'équilibre de la balance commerciale

Comme la majorité des économies insulaires, l'économie de La Réunion fait largement appel aux importations. Sa balance commerciale est structurellement déficitaire (4,4 milliards d'euros en 2015). Le taux de couverture des échanges de biens avec l'extérieur est faible (6,3%). C'est à ces déséquilibres qu'il convient de s'attaquer grâce au programme de démondialisation du Pardem.

Les importations en 2015 représentent 4,691 milliards d'euros. Elles concernent principalement :

- Équipement mécanique, matériel électrique, électronique et informatique : 834 millions.

- Produits des industries agroalimentaires 834.

- Matériels de transport 642.

- Produits pétroliers raffinés et coke 414.

- Produits manufacturés divers 302.

- Produits pharmaceutiques 284.

- Textile, habillement, cuir, chaussure 276.

- Produits agricoles, pêche, aquaculture 111.

Ces importations, à 60%, viennent de la métropole.

Les exportations en 2015 représentent 294 millions d'euros. Elles concernent surtout :

- Produits des industries agroalimentaires 176 millions (moitié pour le sucre).
- Matériels de transport (réexportations) 32,1.
- Équipement mécanique, matériel électronique et informatique 29,7.
- Autres produits industriels 28,2.
- Hydrocarbures 17,5.

La balance commerciale 2015 est donc déficitaire de - 4,397 milliards d'euros.

Sur tous les postes déficitaires, une démarche systématique de création d'activités, avec protection du marché, sera entreprise.

B.- Atteindre l'autosuffisance alimentaire

Le secteur primaire (agriculture, sylviculture, foret, pèche) contribue pour 1,4% à la création de richesse (2011) et emploie 2 835 salariés. C'est très insuffisant.

La surface agricole utilisée (SAU) représente 42 203 hectares (2013) en hausse de 1,4%. Elle avait baissé de 11,6% entre 1989 et 2000. La canne à sucre représente 57% de la SAU. Pour atteindre l'autosuffisance alimentaire la SAU devra augmenter, nécessitant une réforme agraire.

Valeur ajoutée dans l'agriculture, en pourcentage (2015) :

- Cultures industrielles 33%.
- Fruits, légumes, tubercules 32%.
- Produits avicoles 16%.
- Bétail 9%.

L'objectif du Pardem est l'autosuffisance, la souveraineté et la sécurité alimentaires. Pas dans n'importe quelles conditions mais par un développement prioritairement bio. L'utilisation massive des pesticides à La Réunion pollue les nappes phréatiques, se retrouve dans l'eau potable et dans la mer posant à terme des problèmes au tourisme. Nous y parviendrons en développant une agriculture de proximité capable de produire sur place ce dont a besoin la population, en termes de quantité et de qualité, et de faire face à la concurrence de produits importés à bas prix et généralement de mauvaise qualité.

Ainsi, en 2013, le taux de couverture du marché par la production alimentaire locale était de 79% pour les produits frais et de 55% pour le total des produits. L'objectif sera de remonter significativement ces proportions.

Légumes

La culture légumière est stratégique pour l'autosuffisance alimentaire. Les surfaces de cultures sont insuffisantes pour la pomme de terre, la carotte, l'oignon, l'ail. En 2015 les importations de légumes frais augmentent de 13%, surtout dans la pomme de terre, le haricot, l'oignon. Toutes ces productions seront développées, les importations réduites.

Fruits

La production locale couvre 69% des besoins alimentaires en frais. Beaucoup d'importation de pommes, oranges, clémentines. À l'exportation c'est l'ananas.

Viandes

En volailles, porcs et bœufs la part de la production locale dans la consommation totale n'est que de 39% en 2015. La production doit être développée, les importations réduites.

Lait

La production locale couvre 94% pour les produits frais et 36% seulement pour le total des produits. Cependant ce lait contient un taux très élevé d'antibiotiques car le cheptel est particulièrement frappé par les maladies. Des mesures devront être prises pour développer la production locale de yaourts, fromages, crèmes, beurres, en quantité et en qualité…

Canne à sucre

Elle occupe 12 000 emplois. Une menace grave pèse sur le secteur avec la diminution en cours des subventions nationales et européennes. De nombreux produits secondaires sont valorisés. La bagasse sert à la production d'énergie thermique (13,3 % de l'électricité de l'île). Les 70 000 tonnes de mélasse produites chaque année pourraient générer 2 900 tonnes de bioéthanol.

Eau

Le chantier « *Irrigation du littoral Ouest* » de basculement des eaux d'Est en Ouest doit être poursuivi. Il a pour objectif, par un système de conduites d'eau reliant les deux versants, de mieux satisfaire les besoins en eau des agriculteurs de la côte Ouest et de renforcer la desserte en eau potable et industrielle de cette zone.

Nécessité d'une réforme agraire

La concentration de la propriété foncière à La Réunion, héritée de l'époque coloniale, est extrême. Une poignée de grandes familles détient une grande partie de l'ile. Elle est un obstacle au développement d'une agriculture paysanne de qualité. La redistribution des terres devra être planifiée afin que les jeunes agriculteurs, qui n'ont aujourd'hui quasi aucun accès à la terre, puissent y accéder.

C.- Parvenir à l'autosuffisance énergétique

L'objectif du Pardem est d'aller vers l'indépendance énergétique et développer le maximum d'énergies nouvelles dans les départements d'outremer. Certes, les coûts de production sont deux à trois fois plus élevés qu'en métropole. Mais La Réunion bénéficie d'atouts majeurs avec le vent, le soleil, l'eau.

Le développement des énergies renouvelables permettra d'atteindre l'autonomie énergétique de La Réunion en 2030.

L'utilisation de l'énergie thermique des mers, à cet égard, est très prometteuse. Les deux projets SWAC (Sea Water Air Conditioning) qui utilise l'eau froide (5°) puisée dans les profondeurs des océans pour alimenter le réseau urbain de climatisation et développer des activités dérivées seront poursuivis. Le premier projet porté par les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie a été abandonné. Le second à l'hôpital de Saint-Pierre est à l'étude. La climatisation du tertiaire représente 1/6^{e} de la consommation électrique de l'île.

Le charbon importé contribue aujourd'hui pour 40% dans la production électrique totale de l'île. Les énergies renouvelables représentant 36% (+ 3% sur 2014). Leur montée en puissance permettra de réduire progressivement l'utilisation du charbon et ses dégâts sur l'environnement.

D.- Développer l'industrie

Son poids est faible : 4,4% de la valeur ajoutée (2011) dont la moitié pour les industries agroalimentaires (IAA). Un inventaire systématique des importations de produits manufacturés sera entrepris. Tout ce qui pourra être fabriqué sur l'île le sera, le marché sera protégé.

E.- Ranimer le tourisme

La clientèle locale représente 60% de l'ensemble de la dépense touristique de La Réunion en 2010. La proportion de touristes extérieurs est beaucoup trop faible. Le retour au franc, grâce à la sortie de l'euro, rendra La Réunion attractive pour les touristes de l'Océan Indien.

F.- Relancer la construction et l'immobilier

Un repli de la commande publique a été observé en 2015, qui représente 83% du chiffre d'affaires du secteur.

Les dépenses du département chutent depuis la 3e année consécutive avec la hausse des dépenses sociales. La construction publique (Département, Région, État) est en baisse de 15% en 2015. Le poids du bâtiment et des travaux publics baisse depuis 2009 dans la création de richesses, de 9,3% en 2007 à 6,6% en 2011.

Les travaux suivants, prévus dans le programme du Pardem, relanceront le bâtiment et les travaux publics : logement, lits d'hôpitaux, lignes de chemins de fer, installations agricoles, artisanales et industrielles, énergies renouvelables, usine de traitement des déchets, assainissement…

G.- Développer les transports collectifs

Une récente étude de Pôle Emploi révèle que le manque de transport est le principal frein à la recherche d'emplois. Sur l'île, l'automobile est le principal moyen de déplacement alors que les embouteillages provoquent une véritable asphyxie : pollution, gaspillage de carburant, perte de productivité, perte de temps…

La construction d'un réseau ferré autour de l'île est indispensable. La réalisation d'un Transport en commun en site propre (TCSP), Trans-Eco-Express, doit être relancée.

IV.- Exemplarité en matière de protection et amélioration de l'environnement

Le Pardem fait trois propositions :

- Construire une nouvelle usine de traitement des déchets.
- Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées.
- Créer un service public régional d'éradication de la « *peste végétale* ».

A.- Construire une nouvelle usine de traitement des déchets

La Réunion connaît en la matière un important retard par rapport aux standards internationaux. Les deux installations de stockage et d'enfouissement de Pierrefonds et de Sainte-Suzanne arrivent à saturation. Une nouvelle usine est nécessaire.

B.- Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées

Un habitant sur deux seulement est raccordé à un dispositif d'assainissement collectif. Cette proportion reste trop faible, l'effort doit se poursuivre pour améliorer le taux de couverture. Poursuite également de la mise aux normes des stations d'épuration.

Concernant l'assainissement non collectif, les équipements sont rarement conformes aux normes

réglementaires. Un corps de conseillers techniques sera mis en place afin d'aider les familles à se mettre aux normes. Les équipements seront pris en charge par la collectivité au sein d'un service public régional de l'assainissement.

C.- Créer un service public régional d'éradication de la « *peste végétale* »

Les « *pestes végétales* » ou plantes envahissantes, sont une grave menace pour la biodiversité et l'agriculture à La Réunion. Leur éradication nécessite une importante main-d'œuvre capable d'aller dans les endroits montagneux les plus reculés, car c'est l'arrachage à la main qui s'impose. Un service public régional sera créé pour y parvenir.

V.- Droit opposable à l'emploi

Le programme du Pardem concernant le droit opposable à l'emploi est accessible ici :

http://fr.calameo.com/read/00433344394be3320c6be

Le taux de chômage en 2015 était de 24,6%, soit 86 800 Réunionnais. En outre, plus de 44 000 Réunionnais bénéficient en 2015 d'un contrat aidé ou d'une mesure d'accompagnement vers l'emploi. Par ailleurs, près d'un tiers des Réunionnais est bénéficiaire d'une aide sociale, dont les plus répandues sont le RSA (socle, activité ou socle et activité), le revenu de solidarité (RSO), l'allocation spécifique de solidarité (ASS), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou les allocations du minimum vieillesse (Aspa ou ASV). Un peu plus de 118 000 foyers et 280 000 personnes sont ainsi couvertes par le Revenu de solidarité active (RSA) sous ses différentes formes, soit un peu plus de 30% de la population, contre 8% au niveau national. Le coût est de 660 millions d'euros, soit 2 357 euros par an, et 196 euros par mois en moyenne.

Au total, le nombre de personnes privées d'emploi en 2015 est de :

- 86 800 chômage.
- 44 000 contrats aidés.
- 180 000 RSA.

Soit un total de 310 000 personnes.

Nous appliquerons le droit opposable à l'emploi qui permettra en moins de 5 ans de supprimer le chômage à La Réunion comme dans la métropole. La grande majorité des emplois sera créée dans le secteur non-marchand, l'État étant l'employeur en dernier ressort.

La plupart des dispositifs seront fusionnés dans des contrats de droit commun, qu'il s'agisse des contrats de

professionnalisation, des emplois d'avenir, des contrats uniques d'insertion (CUI), des contrats d'insertion à la vie sociale (CIVIS), de la Garantie jeunes. Sauf les contrats d'apprentissage. Les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), comme les autres, se verront proposer des emplois avec formation.

Quels seront les employeurs de ces nouveaux salariés ? Ce seront les collectivités locales, les hôpitaux, les établissements scolaires, les services publics, les associations… Ces nouveaux salariés iront aussi aider les exploitants agricoles qui bénéficieront, selon leur taille, de la prise en charge d'au moins un salarié. Tout ceci se fera sur une base volontaire, tant pour les salariés que pour les employeurs. Chaque année, selon l'évolution de son chiffre d'affaires, l'employeur privé contribuera dans une certaine proportion au salaire.

Prenons quelques exemples :

- Canne à sucre : 3 500 exploitations.
- Fruits : 1 300 producteurs.
- Légumes : 2 700 producteurs.
- Vanille : 140 producteurs.
- Vétyver : 5 producteurs.
- Viticulture : 14 producteurs.
- Fleurs : 140 producteurs.
- Plantes en pots : 50 producteurs.
- Pépiniéristes : 30.

Au total cela fait plus de 6 000 emplois dans l'agriculture, dont certains pourront être recrutés par des groupements d'employeurs. Le même mécanisme sera mis en place pour l'artisanat et les petites entreprises industrielles et de services. C'est de cette manière, à la place des « aides » et subventions, que l'agriculture réunionnaise pourra faire face à la concurrence déloyale de ses concurrents régionaux.

Le PARDEM propose d'en finir avec la précarité, l'exclusion et le chômage. Ces mesures de suppression du chômage auront un fort impact sur le secteur marchand. Ainsi, selon le rapport annuel 2015 de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), la consommation est le « *principal moteur de la croissance* » à la Réunion.

VI.- Maîtrise des conséquences pour La Réunion de la sortie de l'euro et de l'Union européenne

La sortie de la France de l'euro et de l'Union européenne protégera enfin les productions locales d'une concurrence déloyale exercée par les pays à bas salaire qui entourent La Réunion.

Le droit communautaire a institué deux régimes concernant les territoires ultramarins de ses États membres :

- Les Régions ultrapériphériques (RUP) qui concernent principalement les départements et régions d'outre-mer.

- Les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'appliquent principalement aux collectivités d'outre-mer.

La Réunion fait partie des RUP qui permet de bénéficier de fonds structurels européens.

Les transferts financiers depuis la métropole, en 2015, s'élèvent à plus de 6 milliards d'euros.

Quant aux « *aides européennes* » pour 2014-2020, elles concernent 5 programmes pour un montant total de 2,181 milliards d'euros, soit 311 millions par an en moyenne. Il s'agit de :

- Fonds européen de développement régional (FEDER), politique de cohésion économique, sociale et territoriale : 1,130 milliard, dont 63 millions au titre de INTERREG V Océan Indien.
- Fonds social européen (FSE), politique de cohésion économique, sociale et territoriale : 385 millions dont 73 millions pour l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), développement rural dans le cadre de la politique agricole commune : 516 millions.
- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), politique de la pêche : 12 millions.

Des inquiétudes s'expriment parfois à La réunion lorsque l'on parle de sortir de l'euro et de l'Union européenne. Les bénéficiaires des « *aides européennes* » craignent de les perdre. Rappelons que la France est contributeur net au budget de l'Union européenne. Ainsi, en 2015, la France a contribué au budget de l'Union européenne pour 22,5 milliards d'euros. Elle n'a bénéficié en retour que de 14,5 milliards d'euros de subventions de l'Union européenne. La différence est de 8 milliards d'euros en défaveur de la France.

Autrement dit, ce n'est pas Bruxelles mais Paris qui accorde ces aides. Celles qui sont indument attribuées à la Commission européenne partent en réalité de Paris, font le tour du Manneken-Pis à Bruxelles en payant un droit de passage, et poursuivent leur chemin jusqu'à La Réunion. La sortie de la France de l'euro et de l'Union européenne permettra de récupérer 8 milliards d'euros dont une partie pourra financer les projets de développement de La Réunion.

Conclusion

La mise en place d'une collectivité unique à La Réunion, dotée de nouveaux pouvoirs, notamment sur le plan international, est d'autant plus nécessaire que l'Union européenne joue un rôle particulièrement néfaste dans la région au travers des Accords de partenariat économique (APE). Il s'agit en réalité d'accords de libre-échange qui vont intensifier la concurrence dans toute la zone. Les difficultés commerciales de La Réunion vont alors s'amplifier, diminuant les exportations et facilitant les importations au détriment de l'emploi local. Par ailleurs, l'évolution démographique de la région confirme le besoin, pour La Réunion, d'être une entité politique pleinement engagée dans les relations avec ses voisins. C'est ainsi que d'ici 2050 la Tanzanie

passera de 53 à 137 millions d’habitants, les Comores de 0,78 à 1,5 million, Mayotte de 0,24 à 0,5 million, le Mozambique de 27 à 65 millions, Madagascar de 24 à 55 millions, La Réunion de 0,86 à 1 million.

L'application de ces politiques de co-développement par La Réunion, dans le cadre de la République (qui a une grande responsabilité dans les déséquilibres de cette région), devraient permettre de régler globalement le problème des Comores et de Mayotte si un programme identique à celui que le Pardem propose lui est appliqué. Le développement économique social et culturel de l'ensemble des iles de l'archipel mettra fin l'immigration qui provoque la mort de milliers de Comoriens et qui à terme risque de faire le lit du racisme et de l’extrême droite, jusque-là étrangers à La Réunion.

Les formidables atouts géographiques, naturels et humains de La Réunion ne pourront jouer à plein et se libérer que dans le cadre d’une politique de démondialisation.

Opens in a new window Opens in a new window

- Se connecter ou s'inscrire pour poster un commentaire